



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
12 avril 2005  
Français  
Original: anglais

---

### Rapport mensuel du Secrétaire général sur le Darfour

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application des paragraphes 6, 13 et 16 de la résolution 1556 (2004), du paragraphe 15 de la résolution 1564 (2004), du paragraphe 17 de la résolution 1574 (2004) et du paragraphe 12 de la résolution 1590 (2005) du Conseil de sécurité.

#### II. Insécurité au Darfour

2. Le conflit qui ravage les trois États du Darfour, au Soudan, depuis le début de 2003 n'a pas diminué d'intensité au cours du mois de mars. En fait, certaines tendances positives qui étaient apparues en février semblent bloquées ou se sont même légèrement inversées depuis mon dernier rapport. Des affrontements violents ont eu lieu entre les mouvements rebelles et les forces gouvernementales, qui opéraient conjointement avec des milices tribales armées, ou au moins dans le même secteur, au même moment et aux mêmes fins. Les attaques et les menaces contre les agents et fournitures humanitaires demeurent également un sujet de préoccupation majeure. Des membres de la Mission de l'Union africaine au Soudan ont également essuyé des coups de feu. Les actes de banditisme et de pillage et les vols de véhicules ont augmenté au cours de la période à l'examen, affectant la sécurité de tous les voyageurs et l'acheminement des secours. Toutefois, bien que les civils aient continué d'être la cible de groupes armés, on signale que les attaques contre les villages ont légèrement diminué en mars.

3. Durant la période considérée, les principaux groupes rebelles, le Mouvement/Armée de libération du Soudan (M/ALS) et le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE), ont combattu l'armée gouvernementale et/ou les Janjaouid à au moins sept reprises. Lors du dernier accrochage, le 26 mars, les forces gouvernementales et les milices tribales ont attaqué les positions du M/ALS à proximité d'un groupe de villages situé à environ 80 kilomètres au nord-est de Nertiti, dans le Darfour-Ouest.

4. Le troisième groupe rebelle armé, et habituellement le moins actif sur le plan militaire, le Mouvement national pour la réforme et le développement (MNRD), a également affronté les forces gouvernementales dans le Darfour-Ouest, à la suite



d'un ultimatum lancé par le Gouvernement, exigeant qu'il se retire du secteur du Djebel Moon, au nord d'El Geneina, et se replie vers des secteurs situés plus au nord, près de Tine, à la frontière avec le Tchad. Le MRND, qui n'est pas partie à l'Accord de cessez-le-feu humanitaire, a refusé, suscitant une riposte violente du Gouvernement. Les combats se sont poursuivis pendant plusieurs jours, faisant un nombre indéterminé de victimes, y compris des civils. Comme les tensions et la possibilité d'une reprise des combats demeurent élevées, il n'a pas encore été possible de procéder à une évaluation détaillée de l'impact sur les civils.

5. L'intensification des combats dans le Darfour-Ouest fait craindre que le Gouvernement continue de tenter de prendre le contrôle des régions du Djebel Moon et du Jebel Mara, malgré le coût humain élevé qu'entraînerait une campagne menée au cœur du territoire rebelle. Ce mépris manifesté par les parties au conflit pour les engagements qu'elles ont pris en matière de cessez-le-feu dans le cadre de divers accords demeure un obstacle à tout effort visant à trouver une solution politique à la crise.

6. En mars, les attaques contre des civils se sont poursuivies, quoique à un niveau d'intensité légèrement plus faible qu'en février. Des informations faisant état d'attaques contre des villages par les Janjaouid ont été reçues pendant tout le mois. Le premier assaut aurait été lancé contre les villages de Sula et Bala Farak (à 60 kilomètres à l'est d'El Geneina) dans la nuit du 4 au 5 mars; il aurait fait au moins un mort parmi les civils. La dernière en date était l'attaque qu'auraient lancée les Janjaouid contre le village de Doli, près de Zalingei, dans le Darfour-Ouest, le 26 mars, laquelle aurait fait deux morts et trois blessés, d'après les informations de l'Union africaine.

7. Le M/ALS a également participé à diverses attaques contre des civils en mars, et en particulier lancé un assaut contre le village de Haraza, au sud-ouest de Nyala, dans le Darfour-Sud, le 17 mars, qui a fait trois morts et six blessés. À la fin de la période à l'examen, le MJE aurait attaqué le village de Rahad El Fate, dans le Darfour-Sud; la Mission de l'Union africaine au Soudan a confirmé que cette attaque avait fait deux morts et un blessé. Le M/ALS a aussi attaqué le village de Wazazen, également dans le Darfour-Sud, causant la mort de deux habitants et en blessant trois autres.

8. Une mesure très importante que pourraient prendre les parties, afin d'améliorer la sécurité de la population civile, consisterait à augmenter le nombre d'endroits dont elles se retireraient ou dans lesquels elles ne pénétreraient plus, afin que la Mission de l'UA puisse établir une présence. Comme je l'ai indiqué le mois dernier, le Gouvernement s'est retiré de Labado, le premier de quatre villages qu'il s'était engagé à abandonner lors de la réunion de février de la Commission conjointe et les rebelles n'ont pas tenté de reprendre la position. La Mission de l'UA a par contre déployé une force de petite dimension, comme l'avaient demandé les parties, en tant que force d'interposition stabilisatrice à plein temps à cet endroit. Cette mesure s'est révélée être positive et la Mission de l'UA assumera un rôle analogue à la suite de la décision des autorités de quitter Gereida. Je crains toutefois que la Mission ne sollicite ses capacités à l'excès, au point qu'elle ne pourra bientôt plus établir ni maintenir une présence à plein temps, même dans le petit nombre de villages d'où le Gouvernement a accepté de retirer ses forces ou dans d'autres secteurs.

9. Je suis préoccupé par la soudaine augmentation du nombre des attaques lancées en mars contre le personnel international opérant dans les États du Darfour.

Trois incidents méritent en particulier d'être signalés en raison de l'intention manifeste de nuire à des personnes qui sont venues aider la population, ou de les tuer. Lors du premier incident survenu le 8 mars, des combattants, sans doute des Janjaouid, ont tiré sur des soldats de la Mission de l'UA qui gardaient un camp d'observateurs militaires à Sarifumra, dans le Darfour-Nord. Aucun blessé n'a été signalé mais les auteurs ont tiré au moins deux coups de feu qui ont transpercé une tente dans le camp. Au cours du deuxième incident qui a eu lieu le 22 mars, deux employés de l'Agency for International Development (USAID) ont été blessés, dont l'un grièvement, lors d'une apparente embuscade dans laquelle serait tombé leur convoi, composé de véhicules clairement identifiables, sur la route de Nyala à Kass, dans le Darfour-Sud. Lors du troisième incident qui s'est produit le 29 mars, une patrouille de la Mission de l'UA, qui était partie enquêter sur les indications suivant lesquelles un affrontement se serait produit au nord-est de Nyala, a essuyé des coups de feu. L'un des observateurs militaires de l'Union africaine a reçu une balle dans le cou et deux autres occupants ont été blessés au visage par les bris de verre qui s'étaient répandus à l'intérieur de leur véhicule, la balle ayant fait voler la vitre en éclats. D'après diverses indications préliminaires, il s'agirait d'une embuscade, ce qui donne à craindre que ce ne sont pas simplement des incidents isolés.

10. La crainte que le personnel international présent au Darfour soit maintenant de plus en plus menacé par la violence a abouti, entre autres, à la décision de réinstaller tout le personnel des Nations Unies dans le Darfour-Ouest à El Geneina, entre le 10 et le 19 mars. D'après les informations reçues par le personnel d'encadrement des Nations Unies, les tensions croissantes entre les diverses parties dans l'État rendraient le personnel humanitaire particulièrement vulnérable, car il risquerait d'être pris dans des tirs croisés ou directement pris pour cible.

11. Les menaces spécifiques et implicites dirigées contre le personnel international dans le Darfour-Ouest et le premier incident au cours duquel un véhicule des Nations Unies a été arrêté et pillé, le 10 mars, dans le même État, sont en eux-mêmes préoccupants. Mais ces incidents, apparemment localisés, peuvent être interprétés d'une manière plus inquiétante s'ils sont placés dans un contexte plus vaste. Les déclarations publiques faites par des hautes personnalités du Gouvernement sur les risques que courrait le personnel international si la communauté internationale décidait d'arrêter et de poursuivre des citoyens soudanais à l'étranger pour crimes de guerre, ont lié la possibilité d'une suite donnée au rapport de la Commission d'enquête indépendante à une menace croissante contre la sécurité du personnel international dans l'ensemble du Darfour. On ne peut exclure la possibilité que des individus qui pensent figurer sur la liste, gardée hors du domaine public, des personnes soupçonnées d'avoir commis des crimes de guerre, établie par la Commission, lanceront des attaques directes contre le personnel des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et autres personnels internationaux ou tenteront de déstabiliser la région plus généralement par la violence. La Mission des Nations Unies au Soudan (MINUSOUD) continuera de suivre de près la situation et d'analyser son évolution.

### **III. Protection des civils au Darfour**

12. La protection des civils demeure une préoccupation majeure au Darfour. Pendant tout le mois de mars, on a signalé des attaques contre des civils dans les villages et sur les routes, notamment dans le Darfour-Sud et le Darfour-Ouest, des

mauvais traitements infligés aux civils, des cas de torture, des actes de violence sexuelle et sexiste et des attaques contre des enfants, notamment des enlèvements. La situation en matière de sécurité dans les camps de déplacés et alentour est demeurée instable; on a noté des actes de harcèlement de civils par les milices armées, visant notamment les femmes et les jeunes filles qui s'aventuraient à l'extérieur des camps.

13. Dans le camp de Kalma, les déplacés ont continué d'être victimes d'actes de harcèlement et d'intimidation; il y a également eu des tirs nocturnes non ciblés par la police. Dans la semaine du 31 mars, une adolescente de 17 ans, qui avait été violée, a été retirée de force par la police du dispensaire où elle avait reçu des soins et transférée à l'hôpital de Nyala contre sa volonté.

14. L'organisation non gouvernementale Médecins sans frontières a publié le 8 mars un important rapport détaillé soulignant la gravité des actes de violence sexuelle et sexiste commis au Darfour, dans lequel elle a indiqué que 500 victimes de viols avaient été traitées dans la région entre octobre 2004 et février 2005. Ce chiffre est d'autant plus déplorable que dans la réalité, de nombreuses victimes de ces violences ne consultent pas de médecin, en raison du caractère infamant attribué au viol et de la crainte de conséquences négatives. Les observateurs des droits de l'homme ont recueilli des données sur plusieurs victimes, les membres de leur famille et responsables qui ont entrepris des démarches pour demander justice mais se sont heurtés à de graves problèmes, notamment à des actes d'intimidation par diverses entités publiques. Il était également révoltant d'apprendre des organismes travaillant sur le terrain que des contre-poursuites sont souvent engagées contre les victimes de viols elles-mêmes. À Bindisi, par exemple, plusieurs victimes de viols qui se sont retrouvées enceintes ont été mises en détention pour adultère; bien qu'elles aient été finalement libérées, elles ont été battues et agressées sexuellement pendant qu'elles étaient en détention. Ces faits découragent les victimes de violence sexuelle et sexiste de déposer plainte auprès de la police locale et contribuent au climat d'impunité caractérisant cette question. Il est impardonnable d'infliger de nouvelles souffrances à des femmes et à des jeunes filles qui ont été victimes de crimes aussi odieux, d'autant plus que ces souffrances sont infligées par les autorités qui sont censées les protéger. Je demande instamment aux autorités soudanaises compétentes d'enquêter d'urgence sur ces informations.

15. La proposition tendant à créer, dans le Darfour-Sud, un comité de lutte contre la violence sexuelle, annoncée dans le décret pris par le Gouverneur le 6 mars, est une bonne nouvelle car cette décision montre que l'administration locale prend la mesure de la gravité de ce problème et a conscience de la nécessité d'améliorer l'action des autorités dans ce domaine. L'ONU a fait part aux autorités locales de certaines préoccupations concernant le mandat de cet organe et proposé des moyens qui lui permettraient de faire en sorte que les questions relatives à la violence sexuelle soient examinées dans une perspective globale. L'Organisation a également décidé de participer en tant qu'observateur aux travaux de ce comité, afin d'appeler son attention sur certains problèmes et de donner des conseils sur l'amélioration de ses interventions, si le mandat est modifié. La nécessité de poursuivre en justice les auteurs de ces crimes et de mettre fin au climat d'impunité a été soulignée à maintes reprises et l'ONU est prête à appuyer tous les efforts sérieux que mènera le Gouvernement à cette fin.

16. Des représentants du Gouvernement et de l'ONU ont effectué une visite commune de trois jours au Darfour, qui s'est achevée le 24 mars, afin de diffuser la circulaire révisée sur le traitement des victimes de viols et d'informer la population. La Mission a affirmé que les victimes de violence sexiste devaient pouvoir recevoir des soins même si elles n'avaient pas rempli les formulaires requis par les juridictions locales, qui contiennent des renseignements sur les blessures infligées à une victime et servent d'attestation médicale des dommages corporels du viol. Elle a ajouté que le personnel médical des dispensaires et des hôpitaux, y compris les centres de soins des organisations non gouvernementales, devait pouvoir fournir une assistance médicale, même si ces formalités administratives n'avaient pas été accomplies (formulaire 8), sans craindre des conséquences négatives. Le Gouvernement a initialement limité le nombre des centres médicaux autorisés à remplir les formulaires juridiques requis, mais lors de contacts ultérieurs, les autorités ont montré une certaine souplesse sur cette question.

17. Les attaques dont sont victimes les femmes et les jeunes filles lorsqu'elles vont chercher du bois de feu demeurent un grave sujet de préoccupation, mais la coopération renforcée entre les agents humanitaires et la Mission de l'UA, en mars, a permis d'améliorer leur protection. Les patrouilles effectuées par les observateurs et la police civile de la Mission le long des itinéraires empruntés pour la collecte de bois de feu, compte tenu des informations fournies par les organisations humanitaires, ont permis de réduire les niveaux de harcèlement dont étaient victimes les femmes et les jeunes filles, en particulier à l'extérieur des camps de Zalingei. Des patrouilles sont aussi organisées à l'extérieur d'autres camps du Darfour et les efforts visant à les étendre se poursuivent.

18. Les effets néfastes des déplacements de population, l'effondrement des structures familiales et sociales et l'extension de la pauvreté résultant de la situation d'urgence au Darfour ont retiré à certains enfants la protection de leur famille et les rendant vulnérables à la maltraitance et à l'exploitation. Dans le camp de Riyad, dans le Darfour-Ouest, par exemple, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales ont créé un centre d'accueil temporaire pour les enfants séparés de leur famille, qui vivent avec des parents âgés sans revenu, ou qui ont été victimes de maltraitance, certains ayant dû se livrer à la prostitution. Ce foyer les accueille en attendant que leur famille ait été retrouvée ou que de meilleures possibilités de placement familial soient identifiées. Il est probable que le nombre d'enfants maltraités et exploités augmentera et le recours au placement en établissement pour les enfants séparés des personnes qui étaient chargées de subvenir à leurs besoins constitue un risque croissant. Des études sont en cours dans le Darfour-Ouest afin de mieux comprendre les communautés et de relever le défi consistant à aider les enfants séparés de leur famille et les personnes âgées avec qui ils vivent.

19. Il est également essentiel d'examiner la question des droits de propriété et les questions connexes avant qu'un plus grand nombre de civils déplacés ne regagnent volontairement leur lieu d'origine. On se préoccupe, par exemple, des problèmes liés au fait que des non-proprétaires occupent illicitement des terres appartenant à des personnes qui ont été déplacées, compliquant leur retour et le rendant éventuellement dangereux.

20. Le Sous-Comité du Mécanisme conjoint d'application sur la protection et les droits de l'homme, qui a tenu sa troisième réunion le 10 mars 2005, a examiné les

mesures prises à la suite des massacres d'Hamada, la détention d'un militant soudanais des droits de l'homme connu (qui a depuis lors été libéré), l'accès aux détenus, et les retours involontaires et inappropriés de personnes déplacées effectués par le Comité pour l'éradication des enlèvements de femmes et d'enfants. Le Gouvernement a ouvert une enquête sur les massacres d'Hamada, mais elle n'a pas progressé et aucun suspect n'a été arrêté.

21. Sur les 51 observateurs des droits de l'homme autorisés, 18 ont été déployés au Darfour (avec l'appui de trois observateurs supplémentaires à Khartoum), en plus de 10 Volontaires des Nations Unies. Quinze observateurs sont en cours de recrutement et la recherche de candidats qualifiés pour les 15 postes restants se poursuit. Les spécialistes des droits de l'homme présents dans la région du Darfour examinent les cas de violation des droits de l'homme, assurent la liaison avec les autorités locales, notamment la police et les procureurs, et suivent le déroulement des procès. En règle générale, les autorités locales coopèrent avec les observateurs de manière satisfaisante. Le Gouvernement continue toutefois de refuser aux spécialistes des droits de l'homme l'accès à certains lieux de détention. Un accord sur les questions d'accès n'a pas été officialisé, bien qu'il ait été demandé par le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et lors des réunions du Sous-Comité du Mécanisme conjoint d'application sur la protection et les droits de l'homme.

22. Les observateurs des droits de l'homme rassemblent des données sur un certain nombre de cas de torture et de mauvais traitements infligés à des civils qui ont été arrêtés arbitrairement par les forces de sécurité et souvent gardés au secret. Selon des informations stupéfiantes mais non encore confirmées, il existerait un centre de détention non officiel au quartier général de l'Armée soudanaise à Nyala. On signale également un cas de décès en détention à la suite de dommages corporels analogues à ceux résultant d'actes de torture à El Facher. Le Gouvernement soudanais doit veiller à ce que les droits des détenus, en particulier leur intégrité personnelle et physique, soient protégés et respectés. Il devrait enquêter sur tous les lieux de détention non déclarés et ceux qui existent devraient être aussitôt fermés. Tous les détenus doivent être immédiatement libérés ou poursuivis pour une infraction reconnue par la loi.

#### **IV. Situation humanitaire dans le Darfour**

23. Le nombre de personnes touchées par le conflit a légèrement augmenté, passant de 2,4 millions en février à 2,45 millions en mars, principalement en raison de l'enregistrement de victimes supplémentaires et des nouvelles évaluations qui ont été effectuées. La population des camps de déplacés est restée relativement stable et représentait 1,86 million de personnes au 1<sup>er</sup> mars. Il y a lieu d'espérer que la campagne d'enregistrement organisée à l'échelle du Darfour par le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), qui a commencé le 1<sup>er</sup> mars dans la ville de Kutum, dans le Darfour-Nord, améliorera encore davantage l'enregistrement, ce qui permettra de mieux cibler les bénéficiaires. La stabilisation apparente du nombre de personnes affectées par le conflit découle du fait que les incidents graves en matière de sécurité se sont concentrés dans des zones relativement restreintes. Toutefois, l'épuisement des ressources des mécanismes de secours a entraîné des pénuries alimentaires dans les zones reculées, en particulier dans le Darfour-Nord. De ce fait, les habitants des

zones rurales commencent dans certains cas à se diriger vers les lieux de rassemblement des déplacés. En mars, un nombre restreint mais non négligeable de personnes – environ 2 000 – indiquant qu’elles s’étaient déplacées à cause non seulement de l’insécurité, mais aussi du manque de vivres, sont arrivées dans les camps d’Abu Shouk et Zam Zam. Il s’agit là d’une évolution inquiétante, qui donne à craindre que la sécheresse ne menace sérieusement les moyens d’existence de centaines de milliers de personnes.

24. En mars, la situation en ce qui concerne l’aide humanitaire et l’accès aux populations affectées offrait une image relativement contrastée. Un nombre croissant de personnes touchées par le conflit et se trouvant dans des camps de déplacés a bénéficié d’une assistance. Les organismes humanitaires dans les trois États du Darfour ont commencé à distribuer de l’aide à des communautés nomades jusque-là négligées, et l’accès aux localités reculées a continué à s’améliorer.

25. Un nombre record de personnes touchées par le conflit – environ 1,7 million – a bénéficié d’une aide alimentaire au cours du mois de février. Cette augmentation s’explique dans une large mesure par le fait que les stocks de vivres qui s’étaient accumulés à Port Soudan en janvier et n’avaient pas été livrés en raison de l’insécurité qui régnait dans toute la région du Darfour ont pu être distribués. Alors qu’en décembre, une aide alimentaire avait été distribuée à 1,5 million de personnes, ce chiffre était tombé à 1,2 million en janvier.

26. En février, 58 % de la population touchée par le conflit a reçu de l’eau potable, contre 56 % seulement le mois précédent, et des produits autres que des vivres ont été distribués à 80 % des personnes dans le besoin. Des interventions dans le domaine de l’assainissement ont permis de répondre à environ 70 % des besoins en janvier comme en février. Environ 70 % de la population affectée a eu accès à des soins de santé primaires et des médicaments de base au cours de la même période. En outre, la fourniture de l’assistance a repris dans certaines régions auxquelles les organismes d’aide humanitaire n’avaient pas accès précédemment en raison de l’insécurité. Dans le Darfour-Sud, quelque 12 000 déplacés et résidents sont retournés, à Labado, qui avait été le théâtre de combats violents en décembre et en janvier, quand l’Union africaine a établi une présence dans la ville suite au retrait des forces gouvernementales.

27. Les agents des organismes humanitaires ont également pu se rendre dans plusieurs régions reculées du Darfour pour apporter une aide aux personnes affectées à la fois par la sécheresse et le conflit. Outre qu’elles permettent de répondre aux besoins immédiats, ces interventions contribuent à éviter des déplacements de population ultérieurs. Dans le Darfour-Nord, l’accès à Dar Zagawa, qui est sous le contrôle de l’ALS, avait été suspendu pendant trois semaines, faute d’interlocuteur fiable de l’ALS pour procéder aux formalités de notification requises, mais a repris à la suite d’une réunion avec un nouvel interlocuteur de l’ALS, le 18 mars. Dans le Darfour-Sud, les représentants des organismes humanitaires se sont rendus dans les régions situées aux alentours d’Ed Da’in, pour évaluer les besoins de la population résidente. Il ressort de l’évaluation initiale que la situation sur le plan humanitaire est désastreuse, comme le montrent les résultats préliminaires d’une enquête nutritionnelle effectuée par l’organisation non gouvernementale Tearfund, dans quatre camps de déplacés selon lesquels le taux global de malnutrition est supérieur à 20 % et le taux de malnutrition aiguë sévère de l’ordre de 4 %.

28. Les préparatifs d'une enquête sur la mortalité dont l'établissement a été demandé par l'Organisation mondiale de la santé ont commencé dans toute la région dès que le Gouvernement a autorisé l'opération. L'enquête elle-même, qui devrait en principe commencer vers la fin du mois d'avril, permettra de recueillir des informations importantes sur les régions du Darfour qui ont besoin d'une aide supplémentaire.

29. Si la qualité et la quantité de l'aide humanitaire se sont améliorées dans l'ensemble de la région du Darfour, l'acheminement de cette assistance cruciale pour les bénéficiaires a été perturbé par les attaques dirigées contre le personnel des organismes humanitaires et les convois de secours sur les axes principaux. Un nombre record d'attaques contre les camions utilisés par le PAM pour le transport des secours a été signalé en mars, en particulier sur les deux axes routiers principaux à destination du Darfour. Un nombre relativement important de ces attaques a été lancé par des éléments de l'ALS; les autres sont le fait de bandits ou de milices. L'Organisation des Nations Unies essaie de régler ce problème en coopération avec l'Union africaine. Le Gouvernement soudanais a également pris des mesures pour permettre à 250 camions, qui étaient bloqués entre Ed Da'eïn et Nyala à cause de l'insécurité, de reprendre la route en convoi. Mon Représentant spécial et ses collaborateurs continuent à tenir des entretiens avec l'ALS, des dirigeants tribaux et le Gouvernement pour veiller à ce qu'ils prennent des mesures concrètes pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et assurer la sécurité de tout le personnel des organismes humanitaires et des secours.

30. Les actes de harcèlement commis par les autorités aux niveaux central et local contre les organismes d'aide humanitaire se sont multipliés, ce qui a entravé l'acheminement de l'aide humanitaire. Les délais de plus en plus longs pour la délivrance de visas, en particulier aux organisations non gouvernementales, qui doivent parfois attendre de six à huit semaines avant d'obtenir un visa leur permettant d'entrer une seule fois dans le pays, sont particulièrement préoccupants. Une série d'arrestations d'agents d'organismes humanitaires a fait suite à des accusations fausses et hostiles dirigées contre eux par les organes d'information nationaux. En mars, deux agents internationaux supplémentaires travaillant pour une organisation non gouvernementale internationale ont été arrêtés ou détenus. Ces détentions étaient généralement fondées sur des motifs spécieux, et ont suivi des tentatives faites par les organisations non gouvernementales pour réunir des informations sur les cas de viol de personnes déplacées, vérifier si les mesures de protection prévues étaient appliquées ou fournir une aide humanitaire dans les zones contrôlées par l'ALS. Si les relations entre les autorités locales et les organismes d'aide humanitaire sont généralement bonnes, dans le Darfour-Ouest et le Darfour-Nord, de nombreuses détentions d'agents d'organismes humanitaires ont été signalées dans le Darfour-Sud. Ceci donne à penser que dans cette région, certains responsables locaux ciblent délibérément les organisations non gouvernementales en vue de les intimider. À ce stade, des agents internationaux de quatre organisations non gouvernementales internationales ont été détenus dans le Darfour-Sud puis libérés sous caution, après avoir été accusés de « crimes contre l'État » ou d'« aide à la rébellion ». Aucune preuve n'a été apportée pour corroborer ces accusations. Ces détentions devraient être considérées comme des obstacles à l'aide humanitaire, et sont inacceptables.

31. Une série d'actes de banditisme commis dans plusieurs régions contre des agents d'organismes humanitaires et des camions transportant des secours a

également suscité des difficultés localisées, aussi bien pour les organismes d'aide que pour les populations déplacées. L'arrêt de toute circulation sur les routes aux alentours de la ville de Geneina entre le 10 et le 19 mars a temporairement empêché l'acheminement de secours à plus de 330 000 bénéficiaires. Bien que presque toutes les routes aient été rouvertes le 19 mars, toutes les zones au nord de Sirba sont encore toujours interdites aux organismes des Nations Unies, ce qui entrave la fourniture de secours à environ 96 000 personnes. Dans le Darfour-Sud, à la suite de l'attaque lancée contre un convoi du Comité international de secours et de l'USAID le 22 mars, sur la route allant de Nyala à Kass, au cours de laquelle un agent de l'USAID a été gravement blessé, cette route régulièrement utilisée par les organismes des Nations Unies, leur a été interdite jusqu'à nouvel ordre.

32. Les ressources nécessaires pour financer les opérations dans le Darfour décrites dans le plan de travail des Nations Unies pour le Soudan en 2005 ont été versées à hauteur de 42 %. Sur le montant total de 675 millions de dollars demandé, un montant estimé à 516 millions de dollars était nécessaire avant la fin du mois de mars pour répondre réellement aux besoins dans le Darfour. À la mi-mars, 291 millions de dollars avaient été versés aux fins de l'exécution d'activités s'inscrivant dans le plan de travail, ce qui représente 56 % du montant des ressources nécessaires à la fin du mois de mars. Comme près de 88 % des contributions se présentaient sous la forme d'aide alimentaire, et consistaient principalement en céréales, les ressources disponibles pour acheter d'autres vivres et couvrir les besoins dans d'autres secteurs cruciaux étaient très insuffisants. Je demande donc de nouveau aux donateurs de fournir sans tarder des contributions pour répondre à ces besoins.

## V. Retours et réinstallations

33. Aucun cas de réinstallation ou de retour forcé n'a été signalé au cours de la période à l'examen, et les relations avec les autorités ont été bonnes dans la plupart des cas. Dans le Darfour-Sud, les organismes continuent à se heurter à des obstacles lorsqu'ils cherchent à réinstaller certains déplacés du camp de Kalma, qui est surpeuplé. Les autorités locales ont récemment rejeté un site que les autorités, les déplacés et les organismes internationaux avaient précédemment identifié comme étant viable. La recherche de sites appropriés pour la réinstallation de déplacés, avec le consentement des intéressés, se poursuit en coopération avec les autorités, et l'Organisation internationale pour les migrations coordonne l'évaluation de deux nouveaux sites.

34. Dans le Darfour-Nord, des complications techniques liées à l'approvisionnement en eau ont retardé la réinstallation de quelque 25 000 déplacés qui se trouvent actuellement dans le camp d'Abu Shouk. Un troisième site a été identifié au cours de la semaine du 20 mars, avec la coopération très constructive des autorités gouvernementales.

35. Dans le Darfour-Ouest, un atelier a été organisé à Geneina les 2 et 3 mars pour examiner un plan présenté par le Gouvernement à la fin de novembre 2004 pour remettre en état 76 villages sinistrés. Une équipe humanitaire interorganisations, dirigée par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés avait préalablement évalué ces villages et a présenté ses conclusions à l'atelier. Elle a recommandé la fourniture d'un appui à 7 des 76 villages proposés par le

Gouvernement et en a identifié 3 autres devant faire l'objet d'une évaluation supplémentaire en vue d'un appui éventuel. Le nombre très faible de villages recommandés pour la fourniture d'une assistance immédiate et pour des évaluations plus poussées reflète la précarité de la situation en matière de sécurité dans de nombreuses parties de l'État.

## **VI. Processus de paix au Darfour**

36. Au cours du mois écoulé, l'Union africaine a poursuivi avec les différentes parties au conflit dans le Darfour sa recherche d'un cadre de règlement pacifique. L'expérience passée a démontré que des préparatifs minutieux sont indispensables au succès d'entretiens directs entre les parties. Celles-ci sont actuellement en train d'examiner un projet d'accord-cadre préparé par l'équipe de médiation, et elles devraient sous peu faire connaître leurs réactions à l'Union africaine. En fonction de ces réactions, l'Union africaine déterminera s'il est utile d'organiser une nouvelle série d'entretiens à Abuja, probablement vers la fin du mois d'avril.

37. Mon Représentant spécial pour le Soudan a engagé des entretiens avec les parties, y compris les mouvements rebelles, pour appuyer le processus dirigé par l'Union africaine. Au début du mois de mars, il s'est rendu avec son adjoint principal à Asmara où il a rencontré le Président de l'Érythrée, Isaias Afwerki, et les dirigeants de l'A/MLS et du Mouvement pour la justice et l'égalité. Il est ressorti de cette série de réunions que les parties étaient largement d'accord sur le fait que le processus de paix d'Abuja devait rester le principal mécanisme de négociation, et que tous les autres processus devaient jouer un rôle d'appui. Les dirigeants des mouvements ont réitéré leur position déjà bien connue, selon laquelle le processus judiciaire demandé par la Commission d'enquête et visant à tenir responsables de leurs actes les auteurs des atrocités qui ont été commises dans le Darfour devait progresser, soit avant les négociations politiques visant à mettre fin au conflit, soit parallèlement à celles-ci. Je suis convaincu qu'avec l'adoption, par le Conseil de sécurité, le 31 mars, de la résolution 1593 (2005) dans laquelle il défère au Procureur de la Cour pénale internationale la situation au Darfour depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2002, les mouvements rebelles concentreront de nouveau leurs efforts sur la scène politique en attendant que ce nouveau processus judiciaire soit engagé.

38. Le 27 mars, mon Représentant spécial a rencontré le Premier Vice-Président du Soudan, Ali Osman Taha, avec qui il a discuté des réunions tenues à Asmara et du processus de paix dans le Darfour en général. Le Vice-Président a pris note de son message selon lequel les groupes rebelles étaient prêts à revenir à la table des négociations et l'a informé des efforts de réconciliation menés au niveau des dirigeants tribaux traditionnels. Tout en félicitant le Gouvernement de ses efforts de réconciliation avec tous les segments de la société dans le Darfour, mon Représentant spécial l'a encouragé à engager simultanément un dialogue sérieux avec les mouvements rebelles. Le Vice-Président Taha lui a donné l'assurance que le Gouvernement était toujours résolu à faire aboutir les entretiens d'Abuja.

39. Sur le terrain, la Commission mixte étudie les conditions devant être remplies pour qu'une équipe puisse être envoyée dans le Darfour afin de vérifier les positions tenues par les parties et d'élaborer un plan acceptable de séparation des forces et les moyens nécessaires à cette fin. Un tel plan contribuerait à améliorer la situation sur le terrain en stabilisant le cessez-le-feu et en créant de meilleures conditions pour

permettre aux observateurs de l'Union africaine de s'acquitter de leur mission. Il créerait également un climat propice à la négociation d'un règlement pacifique du conflit dans le Darfour.

## **VII. Mission de l'Union africaine au Soudan**

40. La Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) a pratiquement atteint son effectif militaire maximal autorisé, et a mené une action efficace partout où elle a pu se déployer. À l'heure actuelle, elle a déployé 2 259 soldats sur un effectif total autorisé de 3 156. Les dates de déploiement du personnel restant – membres de la police civile et du personnel militaire et civil du quartier général – n'ont pas encore été fixées. La Mission attend l'arrivée de soldats du Tchad, qui constitueraient le dernier déploiement majeur de membres de la force de protection de la MUAS. Le nombre total d'observateurs militaires sur le terrain s'élève actuellement à 440 et se répartit comme suit : Union africaine, 362, médiation du Tchad, 18; parties soudanaises, 46; partenaires, 14. Le déploiement de membres de la police civile continue à accuser du retard. À ce jour, 170 policiers civils seulement, sur un effectif total autorisé de 815, ont été déployés dans la zone de la mission. En ce qui concerne le reste de la composante Police civile de la Mission, l'Union africaine fait porter ses efforts sur le recrutement de femmes, pour tenir compte du fait que la plupart des problèmes de protection dans le Darfour concernent les femmes et les enfants.

41. En dépit des efforts déployés par la MUAS à ce jour, il est clair qu'il faut faire davantage pour mettre fin à la violence et à la souffrance qui continuent de régner. L'Union africaine a organisé une opération d'évaluation dans la région du 10 au 22 mars pour définir les mesures à prendre pour renforcer le maintien de la paix dans le Darfour. L'ONU, les États-Unis d'Amérique et l'Union africaine ont participé à cette évaluation en tant que partenaires de l'Union africaine. Je suis en train d'étudier le rapport de la mission d'évaluation et j'ai contacté directement le Président de la Commission de l'Union africaine, Alpha Oumar Konaré, au sujet des mesures qui peuvent être prises d'urgence pour améliorer la sécurité et la protection dans le Darfour.

## **VIII. Observations**

42. De manière générale, la situation en matière de sécurité dans le Darfour en mars ne s'est pas améliorée par rapport aux mois précédents. Les attaques dirigées contre les populations civiles ont diminué de façon marginale et le Gouvernement a continué à redéployer ses troupes de Gereida à Nyala, mais ces mesures constructives ont été contrebalancées par la recrudescence des activités militaires de toutes les parties et des attaques lancées contre le personnel international.

43. Le Gouvernement continue à poursuivre l'option militaire sur le terrain sans apparemment se soucier des engagements qu'il a pris. Bien qu'il ait été annoncé qu'il avait arrêté des personnes qui auraient été impliquées dans des crimes commis dans le Darfour, il ressort des informations qui continuent d'être reçues que les forces gouvernementales opèrent de concert avec les milices tribales armées ou, à tout le moins, que les deux opèrent dans la même région au même moment en vue d'atteindre les mêmes objectifs généraux.

44. Les responsables gouvernementaux, le M/ALS et le Mouvement pour la justice et l'égalité, ont réitéré qu'ils étaient désireux de trouver une solution politique à la crise, tout en affirmant par ailleurs que la situation en matière de sécurité sur le terrain ne leur permettait pas de revenir à la table des négociations. Je lance de nouveau un appel à toutes les parties pour qu'elles respectent aussi bien la lettre que l'esprit de l'Accord de cessez-le-feu humanitaire du 8 avril 2004, des Protocoles d'Abuja de novembre 2004 et des résolutions 1556 (2004), 1564 (2004), 1574 (2004), 1590 (2005), 1591 (2005) et 1593 (2005) du Conseil de sécurité. Les meurtres aussi bien de civils que de combattants doivent cesser, et un cessez-le-feu véritable doit être observé.

45. Parallèlement, le Gouvernement soudanais devrait veiller à ce que la police et les autres responsables compétents dans le Darfour s'acquittent de leur responsabilité première qui consiste à protéger les civils et à faire en sorte que les membres de la police et les autres responsables qui manquent à leur devoir soient sanctionnés comme il convient. Le Gouvernement doit également respecter le rôle de la Mission de l'Union africaine au Soudan et celui des agents des organismes humanitaires qui apportent une assistance aux civils soudanais dans le besoin, dont la plupart sont des femmes et des jeunes filles. La détention injustifiée d'agents d'organismes humanitaires est inacceptable. Le Gouvernement soudanais doit immédiatement prendre des mesures pour faire en sorte que les autorités locales et les responsables du maintien de l'ordre dans le Darfour-Sud respectent le droit international et la législation soudanaise et les engagements qu'il a pris en vue de faciliter la fourniture d'une aide humanitaire.

46. Le Conseil de l'Union africaine pour la paix et la sécurité se réunira de nouveau les 21 et 22 avril pour décider des mesures à prendre pour renforcer les moyens de la MUAS, compte tenu du rapport de l'équipe d'évaluation dirigée par l'Union africaine dans le Darfour. La communauté internationale et les pays qui versent des contributions à la Mission en particulier doivent prendre d'urgence des mesures pour aider l'Union africaine à traduire ces décisions en actions concrètes sur le terrain. Les États membres de l'Union africaine doivent également être prêts à fournir le personnel militaire et civil et le personnel de police nécessaires. Dans l'intervalle, j'ai engagé des discussions avec le Président Konaré sur les mesures pratiques qui peuvent être prises pour renforcer la MUAS. Les résultats de ces discussions figureront dans le rapport que je présenterai au Conseil de sécurité en application de la résolution 1590 (2005), dans laquelle le Conseil m'a prié de lui présenter le 24 avril un rapport sur les moyens par lesquels la MINUS pourrait renforcer l'action menée pour favoriser la paix dans le Darfour en offrant une assistance appropriée à la MUAS, et de déterminer avec l'Union africaine comment utiliser à cette fin les ressources de la Mission. Une présence plus vigoureuse et dotée de moyens plus efficaces de la MUAS dans le Darfour contribuera pour beaucoup à améliorer l'environnement général en matière de sécurité. Le renforcement de la sécurité, de son côté, facilitera considérablement la recherche d'une solution politique au conflit.

47. Au cours de la période à l'examen, les délibérations du Conseil de sécurité sur les sanctions et les mécanismes d'établissement des responsabilités en ce qui concerne le Darfour ont bénéficié d'une attention considérable au niveau international. Le Conseil a pris une décision sur ces deux questions en adoptant les résolutions 1591 (2005) et 1593 (2005). Contrairement à ce que certains cherchent à faire croire, ni l'une ni l'autre de ces résolutions ne vise le peuple soudanais, son

gouvernement ou l'Islam. Elles ont toutes deux pour cible, dans le respect de la légalité, les personnes responsables d'actes monstrueux que ni le peuple soudanais ni le reste du monde ne sauraient tolérer. Dans le même temps, il convient de souligner qu'un règlement politique est le seul moyen de rétablir la paix dans le Darfour. J'engage le Gouvernement, l'ALS et le Mouvement pour la justice et l'égalité, avec l'appui du MLPS, de reprendre les négociations à Abuja à titre prioritaire, afin qu'ils puissent conclure un accord durable.

---